



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**2023/001**

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 38**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 27 janvier 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 27 janvier 2023**

**Secrétaire de séance : Martine TALABOT**

**Le 2 février de l'année deux mille  
 vingt-trois à 18h30**  
 à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
 Communauté de Communes de  
 Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
 réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	M. CLAIR
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme TALABOT	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P (visio)		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	E	M. MONGE
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	E	M. LAFFARGUE
MONGE Jean-Claude	E		SIDAOUI Alain	P (visio)	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	A	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	P (visio)	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/001

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** les articles L. 311-1 à L. 334-3 et L. 351-1 à L.353-1 du Code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Vu** le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes (CCM) par une autorisation de :

- recrutement d'un agent non titulaire de droit public (le recrutement se fera à effectif constant, l'emploi étant déjà occupé)

La création de l'emploi se ferait de la façon suivante :

- Création de l'emploi à compter du 14 mars 2023 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Autorisation de recrutement d'un agent contractuel

- Description des missions correspondant à l'emploi créé :

### **Emploi de chargé de relations entreprises et appui administratif sur l'emploi de rédacteur :**

Sous la responsabilité du responsable du service développement économique et commercial, et en coordination avec l'ensemble du pôle attractivité économique, l'agent aura la charge les missions suivantes :

#### 1 – Relation aux entreprises

Recevoir et apporter un premier niveau de réponse aux demandes des entreprises adressées à la CCM, qu'il s'agisse d'entreprises implantées sur le territoire ou de prospects en recherche d'information, locaux, foncier, accompagnement, etc.

Mettre à jour et exploiter l'outil métier de suivi des entreprises (logiciel AGDE).

#### 2 – Animations économiques

En lien avec le responsable de service et les chargés de mission (commerce, innovation, fablab) :

Coordination et planification du programme d'animations économiques mis en œuvre par la CCM et ses partenaires,

Organisation d'évènements économiques avec les entreprises : planification des rencontres, réalisation des invitations, coordination des services internes (travail en mode projet), pilotage et suivi des prestataires, animation des événements...,

#### 3 – Observatoire de l'immobilier et du foncier économique

Actualisation de la base de données des disponibilités immobilières et foncières : relation avec les propriétaires, agences immobilières, réponse aux entreprises...,

Réalisation des indicateurs économiques, extraction de fichiers pour mailings, phonings, analyses, etc.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/001

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Appui au responsable du service pour les procédures de commercialisation de terrains de ZAE communautaire.

#### 4 – Appui administratif du service

Gestion et rédaction des courriers, accueil téléphonique, organisation administrative du service,

Coordination des travaux de la commission développement économique (préparation des supports, des comptes rendus, rédaction des délibérations...),

Organisation de réunions, comités techniques, comités de pilotage...,

Suivi administratif des consultations, des marchés publics, des dossiers de subventions, rédaction des bons de commande et suivi des paiements,

Veille réglementaire des aides mobilisables pour les entreprises,

Veille sur l'actualité économique du territoire,

Mise en place et suivi d'outils de pilotage et de reporting ; coordination du bilan annuel d'activité du Service Développement économique et commercial et du Pôle Attractivité économique.


#### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Précise que l'emploi de rédacteur pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 332-8 du Code général de la fonction publique, si aucune candidature d'agent titulaire ne correspond aux besoins de la Communauté de communes ; à cet effet, le niveau de recrutement des agents devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe et la rémunération des agents sera déterminée par rapport au grade des emplois, indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale et déterminée en prenant en compte notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour son exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Martillac, le 2 février 2023



**Martine TALABOT**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu